

## Lettre d'information des Orgues de Beaune Décembre 2024



### Concert de Noël : dimanche 22 décembre 2024

Le concert de Noël aura lieu à la basilique de Beaune le dimanche 22 décembre à 16 H. Il sera donné par **Thomas Ospital**, organiste de l'église Saint-Eustache à Paris.

**La lettre de notre président, Nicolas Ludwig**, envoyée aux adhérents rappelle à chacun la tenue de ce concert exceptionnel, où nous espérons accueillir de nombreux auditeurs.



Thomas Ospital © Céline Nieszawer

Le **programme du concert** est en ligne et téléchargeable sur notre site internet dans la rubrique « Saison 2024, Concerts d'orgue » ( <https://www.orguesdebeaune.fr/saison-2024> ). En outre, il sera donné à l'entrée de l'église, au moment de l'achat des billets.

Les billets (prix : 15 €) seront en vente à l'entrée de l'église, les adhérents bénéficiant d'une réduction (10 €). Le concert est gratuit pour les jeunes de moins de 15 ans.

### Assemblée générale annuelle de l'association

L'assemblée générale se tiendra le **vendredi 24 janvier 2025 à 19H30**, à la **Cure Saint Nicolas**, 30 rue des Dominicaines, Beaune.

L'assemblée générale n'est pas réservée aux seuls membres de l'association. Elle accueille également les personnes qui ne sont pas encore adhérentes à l'association et qui souhaitent, en prenant contact avec ses membres, souscrire leur adhésion pour 2025 à l'occasion de leur venue. En revanche, seules les personnes régulièrement inscrites pour l'année 2024 pourront prendre part aux votes.

### Adhésions 2025

Le Conseil d'Administration de l'association, qui s'est réuni le 11 décembre 2024, a fixé le montant des adhésions pour 2025 :

**Adulte : 20 €      Couple : 30 €      Étudiant : 15 €**

**Rappel** : Notre association a été reconnue **d'intérêt général**. Par conséquent, les cotisations pour l'adhésion et les dons bénéficieront de l'avantage fiscal réservé à cette catégorie d'associations (réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable). Adhésions et dons seront donc attestés par les reçus fiscaux que nous sommes autorisés à délivrer.

L'adhésion pourra être souscrite :

- soit par retour du **formulaire d'adhésion** auquel est joint le montant de la cotisation par chèque, envoyés à l'adresse portée sur le formulaire. Le formulaire d'adhésion sera joint à la convocation à

l'Assemblée générale. L'association retournera la (ou les) carte(s) d'adhérent et leur reçu fiscal à la (aux) personne(s) concernée(s).

- soit **en ligne sur le site Internet** via HelloAsso, après le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cet organisme se chargera de fournir la carte d'adhérent et le reçu fiscal.

### **Nouvelles du site internet**

• Trois nouveaux « **clins d'œil** » (<https://www.orguesdebeaune.fr/clin-d-œil>) ont été introduits depuis la lettre d'information de septembre :

- Le facteur d'orgue Aloys Mooser, « L'homme au chien noir et aux macarons »
- Estampes, musique et orgue
- Monsieur Ré-dièze et Mademoiselle Mi-bémol

Le prochain sera publié courant janvier.

• La rubrique « Remerciements » s'enrichit régulièrement des noms des personnes qui nous aident, avec la plus grande bonne volonté, à documenter et illustrer les informations que nous vous transmettons.

### **Saison 2025**

La présentation de la saison 2025 sera accessible sur le site internet fin janvier ou début février. Vous pouvez, dès à présent, retenir que :

le **dimanche 11 mai 2025**, dans le cadre de la **Journée Mondiale de l'Orgue**,  
sera donné un concert d'orgue de  
**Frédéric Mayeur**

Organiste titulaire de la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon.

Si vous souhaitez faire connaissance de cet organiste, écoutez- le sur :  
**<https://www.youtube.com/c/fredericmayeur>**

**Bonnes fêtes de fin d'année !**



© Antoine Montulé, CC BY-SA 4.0 via Wikimedia Commons